

**EXTRAIT DU REGISTRE****DES DÉLIBÉRATIONS****DU CONSEIL MUNICIPAL**

Envoyé en préfecture le 20/11/2024

Reçu en préfecture le 20/11/2024

Publié le 20/11/2024

ID : 081-218102572-20241118-2024DEL41-DE



**Date de la convocation :**  
*12 novembre 2024*

L'an deux mil vingt-quatre et le dix-neuf novembre à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune s'est réuni, dans le lieu de la salle de la Gare sous la présidence de Monsieur David DONNEZ, Maire.

N° 24/41

**Membres Présents :**

David DONNEZ, Didier BUONGIORNO, Martine LASSERRE, Thierry CAYRE, Corinne PAWLACZYK, Patrick CENTELLES, Sylvie FONTANILLES-CRESPO, Jean-Marc SOULAGES, Bernard BENEZECH, Benoît JALBY, Camille DEMAZURE, Franck GALINIÉ, Béatrice ALAUX, Nathalie COUVREUR, Laurence GAVALDA, Béatrice FARIZON, Marie-Christine VABRE, Michel SALOMON, Murielle COUPLET, Vincent MARTY, Georges MASSON, Patrick SIRVEN.

**Nombre de conseillers**

En exercice : 29  
Présents : 22  
Délégation de vote : 2  
Absents : 5

**Membres excusés :**

Dalila GHODBANE pouvoir à Benoît JALBY  
Patricia RAINESON pouvoir à David DONNEZ

**Membre(s) absent(s) :**

Emile DELPOUX, Christophe TAUZIN, Patrick MARIE, Marjorie MILIN, Isabelle BETTINI

**Secrétaire :** Thierry CAYRE

Le quorum est atteint.

Il est exposé au conseil municipal qu'il est nécessaire de compléter certains crédits figurant au budget.

Il convient notamment :

**FONCTIONNEMENT :**

Dépenses : 88 000 €

- Inscription des crédits nécessaires pour les écritures de stock des produits d'entretien (+ 25 000,00 €)
- Ajustement des crédits pour la rémunération du personnel afin de prendre en compte le remplacement de personnels, le paiement d'heures supplémentaires et la dépréciation des agents horaires rémunérés maintenant sur indice (+ 95 000 €).
- Diminution des crédits inscrits aux titres annulés sur exercices antérieurs (- 32 000 €)

Recettes : 88 000 €

- Ajustement du remboursement sur rémunération du personnel (+20 000 €) ;
- Ajustement de crédits sur l'encaissement de la restauration scolaire (+50 000 €)
- Diminution des inscriptions relatives aux droits de mutation et taxes additionnelles (- 20 000 €)
- Diminution des inscriptions relatives à la taxe sur l'électricité (-40 000 €)
- Ajustement des crédits encaissés par la CAF pour le multi accueil (+5 000 €)
- Inscription de crédits relatifs à l'encaissement à la dotation « participation interventions du SDIS » (+10 000 €)
- Ajustement des crédits liés aux revenus des immeubles (+9 000 €)
- Inscription des crédits encaissés suite aux remboursements de factures d'électricité de l'année précédente (+ 54 000 €)

**Objet de la délibération**

**BUDGET GENERAL  
DECISION  
MODIFICATIVE N°1**

**Votes :**

*Adopté à l'unanimité*

## INVESTISSEMENT :

### Dépenses :

- Inscription des crédits de paiement pour des travaux de réhabilitation de la place Emile Albet (24 000 €) ; cette inscription est compensée par la diminution des crédits de l'opération acquisitions et grosses réparations sur les bâtiments communaux du même montant.
- Inscription des crédits afin d'équilibrer les écritures d'achat et de revente de pièges à moustiques (+199,29€)

### Recettes :

- Ajustement des crédits inscrits pour l'encaissement du FCTVA (+199,29€).

A cet effet, il est proposé d'adopter la décision modificative présentée.

### Création autorisation de programme

Suite à la construction d'une résidence intergénérationnelle « les jardins de Sabo » par la société patrimoine Languedocienne, la commune souhaite réhabiliter la place Emile Albet. Le coût des études de ce projet est estimé à 40 200 € TTC. Les études devraient être réalisées sur les exercices 2024, 2025 et 2026.

### Correction par le haut de bilan

Le compte 45411 « travaux effectués d'office pour le compte de tiers-dépenses » présente un solde débiteur de 7 642,38€ depuis une date ultérieure à 2009. Aucune contrepartie n'a été constatée en recettes. L'ordonnateur et le comptable ne sont pas en mesure d'expliquer ce déséquilibre.

A défaut d'information et compte tenu de l'antériorité des opérations, il est nécessaire de régulariser les comptes de la commune. Cet ajustement sera comptabilisé par modification des fonds propres en mouvementant le compte 1068 (excédents de fonctionnement capitalisés) par opération d'ordre non budgétaire : Débit du compte 1068 pour 7 642.38€ par un crédit du compte 45411 pour la même somme.

Cette écriture sera donc comptabilisée directement par le trésorier.

- Vu le code général des collectivités territoriales,
- Vu la délibération n°24/12 du conseil municipal du 25 mars 2024 adoptant le budget primitif de la commune,

## APRES AVOIR DELIBERE

### LE CONSEIL MUNICIPAL

- **DECIDE** de créer une autorisation de programme pour les frais d'études relatifs aux travaux de réhabilitation de la place Emile Albet : AP2024-01,

- **DECIDE** d'inscrire les crédits de paiements nécessaires à la réalisation de ce projet selon le tableau ci-dessous :

Exercice	2024	2025	2026	TOTAL EN € TTC
<b>Crédits de paiements prévisionnels</b>	<b>24 000,00 €</b>	<b>1 680,00 €</b>	<b>14 880,00 €</b>	<b>40 560,00 €</b>
OP 201921				
Etudes et honoraires	24 000,00 €	1 680,00 €	14 880,00 €	40 560,00 €
Travaux				- €
<b>Recettes prévisionnelles :</b>	<b>24 000,00 €</b>	<b>1 680,00 €</b>	<b>14 880,00 €</b>	<b>40 560,00 €</b>
dont				- €
FCTVA	- €	3 936,96 €	2 716,50 €	6 653,46 €
Emprunt et autofinancement	24 000,00 €	- 2 256,96 €	12 163,50 €	33 906,54 €

- **ADOPTÉ** la décision modificative n°1 du budget primitif du budget principal tel que présentée ci-dessous :

D/R//F	Gestionnai	Fonction	Nature	Opération	Chapitre	Service	Antenne	HT	Mvt	V	Programme	Libellé	Dépenses	Recettes
D	F	FINA	01	60222	011	AFFG	MOYENS	N	R			PRODUITS D'ENTRETIEN	20 000,00 €	
D	F	FINA	020	603201	011	BADI	ATEL	N	R			VARIATION DES STOCKS	5 000,00 €	
D	F	RH	020	64111	012	AFFG		N	R			REMUNERATION PRINCIPALE	25 000,00 €	
D	F	RH	020	64118	012	AFFG		N	R			AUTRES INDEMNITÉS	25 000,00 €	
D	F	RH	020	64131	012	AFFG		N	R			REMUNERATIONS NON TITULAIRES	45 000,00 €	
D	F	FINA	020	673	67	AFFG	ADM	N	R			TIT. ANNULES (SUR EX. ANT.)	- 32 000,00 €	
R	F	RH	020	6419	013	AFFG	ADM	N	R			REMB. SUR REM. DU PERS.		-40 000,00 €
R	F	RH	020	6419	013	TECH	ATEL	N	R			REMB. SUR REM. DU PERS.		20 000,00 €
R	F	SCOLAIRE	281	7067	70	CANT	CANTINES	N	R			REDEVAN. ET DROITS SCES PERISCOLAIRES ET ENSEIG.		50 000,00 €
R	F	FINA	01	73123	731	FINA	NONVENT	N	R			TX.ADD.DR.MUT.TX.DE PUB. FONC.		- 20 000,00 €
R	F	FINA	01	73141	731	FINA	NONVENT	N	R			TAXE SUR L'ELECTRICITE		-40 000,00 €
R	F	FINA	020	7414	74	AFFG	ADM	N	R			D.G.F. DES PERMANENTS SYNDICAUX		40 000,00 €
R	F	PETITE ENF	4221	747888	74	MULT	ACTIV	N	R			AUTRES ORGANISMES		5 000,00 €
R	F	FINA	01	74888	74	FINA	NONVENT	N	R			AUTRES ATTRIBUTIONS ET PARTICIPATIONS		10 000,00 €
R	F	PROXIMITE	311	752	75	BAAC	GARE	N	R			REVENUS DES IMMEUBLES		9 000,00 €
R	F	FINA	020	773	77	AFFG	ADM	N	R			MANDATS ANNULES SUR EXERCICES ANTERIEURS		54 000,00 €
<b>TOTAL FONCTIONNEMENT</b>													<b>88 000,00 €</b>	<b>88 000,00 €</b>
D	I	DST	515	2031	201915	20	AMUR	SABO JARD	N	R	C	FRAIS D'ETUDES	- 24 000,00 €	
D	I	DST	518	2031	202401	20	ENV	ALBET	N	R	CAP2024-01	FRAIS D'ETUDES	24 000,00 €	
D	I	PROXIMITE	13	45811		45811	ENV	MOUSTIQU	N	R		OP POUR CPTÉ DE TIERS MOUSTIQU	199,29 €	
R	I	FINA	01	10222		10	FINA	NONVENT	N	R		F.C.T.V.A.		199,29 €
<b>TOTAL INVESTISSEMENT</b>													<b>199,29 €</b>	<b>199,29 €</b>

- **DEMANDE** au comptable public de procéder à une correction en movimentant le compte 1068 (excédents de fonctionnement capitalisés) par opération d'ordre non budgétaire pour corriger le compte 45411 « travaux effectués d'office pour le compte de tiers-dépenses ».

Le Maire



David DONNEZ



Le secrétaire de séance



Thierry CAYRE

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Cette saisine pourra se faire, pour les particuliers et les personnes morales de droit privé non chargés de la gestion d'un service public, par la voie habituelle du courrier ou via l'application informatique Télérecours, accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>